

Le point sur la filière anacarde au Bénin

1 Introduction

L'économie de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest est basée sur la production agricole, et en particulier sur la production cotonnière. En effet, dans le cas du Bénin, au cours de la dernière décennie, le coton a représenté en moyenne 67% des devises extérieures du pays. Malheureusement, le système de production se dégrade de plus en plus, et la filière coton fait face aujourd'hui à des difficultés structurelles majeures.

Suite aux crises cotonnières, et dans le cadre de la diversification de la production agricole et des sources de revenus des populations rurales¹, il est opportun de créer un environnement propice à l'émergence ou au développement de nouvelles filières. C'est ainsi que la filière anacarde apparaît au Bénin comme une alternative intéressante au coton, avec l'ananas, le riz, le palmier à huile, le manioc et le soja. Ces filières ont été identifiées principalement sur la base des critères suivants :

- ✓ Possibilité de procurer un bon revenu;
- ✓ Nombre élevé de producteurs et niveau de participation significatif des femmes ;
- ✓ Potentiel d'augmentation des rendements sans investissements élevés ;
- ✓ Produit compétitif ou qui pourrait le devenir.

Dans le cadre d'un travail d'appui aux organisations paysannes béninoises, cette note propose une synthèse sur la filière anacarde au Bénin.

2 Caractéristiques de la production d'anacarde au Bénin

2.1 Facteurs favorables au développement de la production nationale

2.1.1 *Un arbre adapté aux conditions agro-écologiques*

L'anacardier (*Anacardium occidentale*, Anacardiacees) est un arbre originaire des régions tropicales, résistant aux fortes chaleurs mais très sensible aux basses températures. On le trouve généralement à des altitudes assez basses. Il est très ramifié, avec un feuillage dense et persistant et un port globuleux. L'anacardier est une espèce spontanée, utilisée pour le reboisement, et de plus en plus cultivée pour son fruit: la noix de cajou. Ses exigences varient suivant l'usage: très faibles en reboisement (il nécessite peu d'eau, pas d'engrais ni de soins spéciaux et peut pousser sur les terrains pauvres comme la latérite), elles augmentent en exploitation fruitière. En Afrique, on le trouve souvent au milieu d'autres cultures. L'anacardier commence à produire des fruits dès l'âge de 3 ans dans les bonnes conditions de culture. En début de plantation, les anacardiers sont recommandés dans les systèmes de culture intercalaires, de plus en plus pratiqués actuellement dans les Collines. Ces plantes sont

¹ Décision issue de la table ronde du secteur rural, sept. 1995.

associées avec les cultures annuelles (vivriers notamment et coton)². Un arbre peut produire 15 kg de fruits par an dans de bonnes conditions, et sa durée de vie moyenne atteint de 20 à 30 ans.

Par ailleurs, le recours aux plantations d'anacardières constitue une solution durable préconisée dans la lutte contre la dégradation des sols et de l'environnement. De part la durée de son exploitation (20 ans environ), l'anacardier contribue à lutter contre l'érosion et à stabiliser localement l'écosystème, au même titre que les autres essences forestières (augmentation du couvert végétal, restauration de fertilité des sols "épuisés"...).

2.1.2 Un arbre aux usages multiples

Les autochtones utilisent son bois léger comme combustible ou pour faire des cageots, ses cendres comme engrais, les tanins de son écorce pour tanner les peaux et ses fruits pour l'alimentation. Il est également valorisé pour ses propriétés pharmacologiques.

Le baume obtenu à partir de la coque représente une source importante de composés phénoliques naturels qui peuvent être utilisés dans la fabrication d'éléments de friction pour l'industrie automobile, dans l'industrie de revêtements spéciaux (vernis, matières plastiques) et pour la préparation d'insecticides. Signalons en passant que la coque correspond à 50 –55 % du poids de la noix et est constituée d'alvéoles qui contiennent un liquide acide.

2.1.3 Une culture de rente économiquement intéressante

La noix de cajou est devenue une aubaine pour les exploitants, les transformateurs, les transitaires et les exportateurs de fruits tropicaux. C'est un produit d'exportation qui procure aux exploitants des vergers d'anacarde un revenu de 45.000 à 120.000 FCFA par hectare (rapport de mission SPV/DAGRI 1998). La production, gérée de manière extensive, offre au producteur une source de liquidité facilement disponible. La faible pression phytosanitaire sur l'anacarde au Bénin contribue à limiter le risque économique de l'activité pour le producteur et offre à la noix du Bénin un label international de qualité (absence de résidus phytosanitaires sur la coque et l'amande).

2.1.4 Une politique d'introduction de l'anacarde au Bénin à partir des années 60

Originaire du Brésil et introduit en Afrique et en Asie par les Portugais, l'anacardier se rencontre dans la plupart des régions tropicales. Aujourd'hui, l'Inde est de loin le plus gros producteur de noix de cajou.

Au Bénin, les premières introductions de semences du Brésil remontent au début des indépendances. Dans les années 60, les plantations d'anacardières ont été réalisées par la Société nationale pour le développement forestier (SNAFOR) au niveau des champs collectifs. A partir de 1976, ces vergers ont été cédés aux Centre d'action régional et de développement rural (CARDER). Durant cette période, les plantations d'anacardier ont connu une expansion rapide puisqu'elles représentaient déjà 10.000 ha en 1973. La culture d'anacarde gérée au départ par l'Etat (services des eaux et forêts), fut par la suite léguée aux collectivités locales en raison des contraintes liées à la gestion des plantations.

Au cours de ces deux dernières décennies, les superficies destinées à la noix de cajou ont continué à augmenter. De nombreux agriculteurs bénéficiant de petits financements ont choisi de développer la culture d'anacarde qui à la fois garantit les droits de propriété terrienne, permet le reboisement forestier, et offre une source de revenu monétaire aux producteurs. En 1988, une seconde introduction de matériel végétal précoce a été réalisée à partir du Brésil et a porté sur des semences de trois variétés dont l'une naine, l'autre à petite graine pouvant servir à l'élargissement de la base génétique, et la troisième, précoce, au potentiel de rendement plus élevé. L'objectif visé était d'introduire une diversité génétique et de procéder à la multiplication par greffe. Cependant, les travaux de recherche n'ont pas complètement abouti.

² Informations tirées de: projet de promotion et d'organisation de la filière anacarde, déc. 2000.

2.2 Evolutions récentes de la production d'anacarde au Bénin

2.2.1 Un accroissement marqué des surfaces

La production est concentrée principalement dans cinq (5) départements, à savoir : les Collines, le Zou, l'Atacora, la Donga, et le Borgou. Les zones les plus favorables sur le plan agro-climatique se situent entre Gamia au Nord et Abomey au Sud.

La connaissance des superficies cultivées est relativement imprécise. Toutefois, certains recensements ont été réalisés au niveau des CARDER et lors de travaux de recherche. En 1998, les travaux de GANGNON avancent une superficie de 10.000 ha de plantations privées. Plus récemment, l'Office national de stabilisation (ONS) a fait réaliser par le canal des CARDER, un recensement plus sérieux des plantations. Les résultats sont présentés dans le tableau 1 suivant.

Tableau 1: Superficie par type de plantation (en hectares)

Départements	Privées	Domaniales	Total	%
Atacora/ Donga	6 226,25	1 498,50	7 724,75	29,67
Borgou / Alibori	1 565,93	1 831,00	3 396,93	13,05
Zou / Collines	12 439,89	1 868,45	14 308,34	54,96
Mono / Couffo	18,50	-	18,50	0,07
Ouémé / Plateau	585,42	-	585,42	2,25
Total Bénin	20 835,99	5 197,95	26 033,94	100,00

Source: ONS extrait de SEDJRO, 2002.

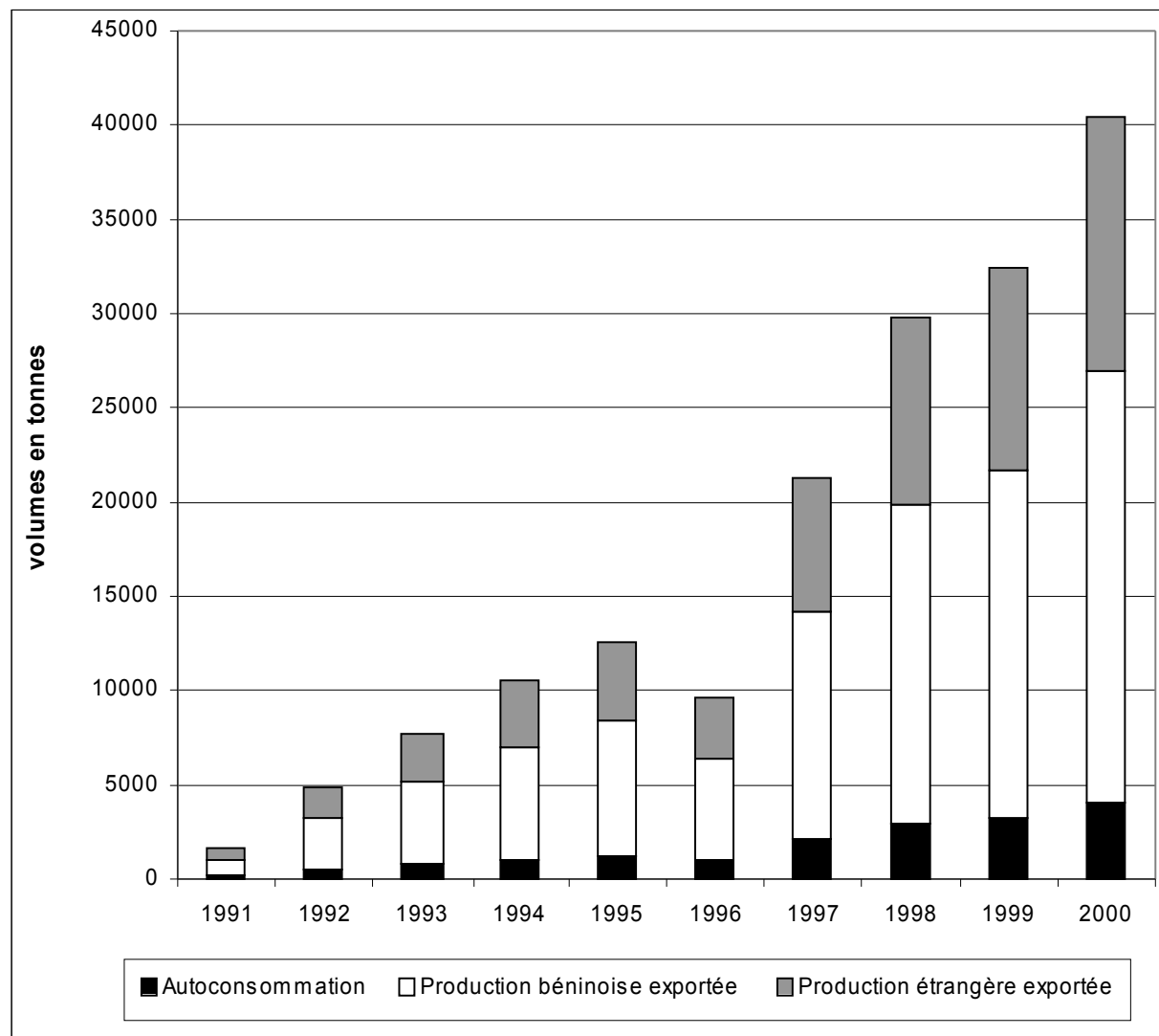
Ce tableau nous renseigne sur l'importance relative des plantations dans les différentes régions du pays et sur le mode de gestion des plantations :

- ✓ La région Zou / Collines constitue la principale zone de production avec plus de 50% des surfaces. Viennent ensuite Atacora/ Donga, Borgou/ Alibori, Ouémé /Plateau, et enfin Mono / Couffo. La région Atlantique / Littoral ne produit pas d'anacarde,
- ✓ Les plantations domaniales représentent aujourd'hui seulement 20% des surfaces en anacarde. Les vergers sont âgés (30 à 40 ans) et en mauvais état, certains ont même disparu après le passage des feux. On estime à 2100 ha les surfaces encore exploitables, moyennant des opérations d'entretien et de réhabilitation.
- ✓ Aujourd'hui, la majorité des plantations sont aux mains de paysans qui cultivent individuellement l'anacardier à petite échelle. La dynamique de développement de l'activité est portée par les plantations privées. Ainsi on estimait en 2000 que 40% des vergers étaient âgés de moins de 5 ans.

2.2.2 Une croissance très marquée de la production commercialisée au cours des années 90

A défaut de statistiques établies et disponibles sur la filière, une estimation faite à partir des quantités de noix exportées permet d'approcher les chiffres réels de production et de commercialisation au Bénin. Le graphique suivant traduit l'évolution de la production au cours des années 90.

Graphique 1 : Evolution du marché béninois d'anacarde (1991 à 2000)



Source : Compilation ONS à partir des annuaires statistiques de 1991 à 2000, réalisé par l'INSAE et le CNEX

Ce graphique montre l'augmentation considérable de la production de l'anacarde au Bénin entre 1991 et 2000 (volumes multipliés par 10 en 10 ans). Seule l'année 1996 a connu une baisse de production par rapport aux années précédentes. Nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle cette croissance spectaculaire des volumes peut être attribuée à une combinaison de différents facteurs :

- ✓ Une augmentation générale des prix aux producteurs au cours des années 90;
- ✓ Une plus forte demande des exportateurs qui favorise la réexportation de noix en provenance du Nigéria et du Togo;
- ✓ L'entrée en production de nouvelles plantations appuyées par des projets de promotion de l'anacarde

En 2000, la noix de cajou représentait plus de 9% des exportations nationales avec 12,5 milliards de FCFA de noix exportées. Aujourd'hui, le Bénin est le 5ème producteur mondial d'anacarde, après l'Inde, le Brésil, le Mozambique, et la Tanzanie.

La quasi-totalité de la production béninoise est exportée, sous forme de noix brutes, en direction de l'Inde, leader mondial de l'anacarde, qu'il s'agisse de la production, des échanges extérieurs ou de la transformation industrielle.

3 Les conditions de transformation et de commercialisation de l'anacarde.

3.1 La transformation

La transformation de la noix de cajou au Bénin est aujourd'hui très peu développée. Cependant des unités traditionnelles ou artisanales existent à l'échelle nationale. Cette activité est principalement réalisée par les femmes. Le nombre de transformatrices n'est pas connu ni le volume de noix transformé. On l'estime à moins du 1/5 de la production nationale (voir graphique 1).

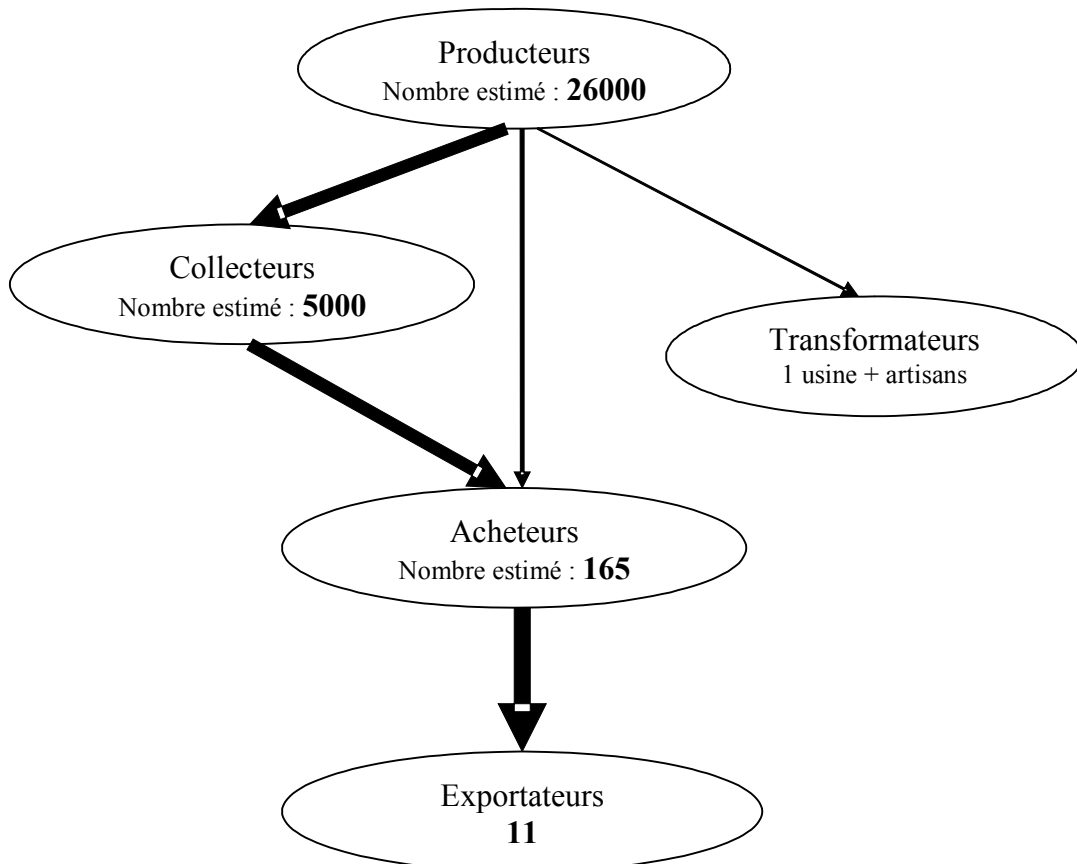
Par ailleurs, il existait au Bénin deux usines de transformation semi industrielles : l'une à Savé détenue par SEPT et l'autre à Parakou, propriété de la société AGRICAL. Dans la littérature PPAB (2001 et 2002), il semblerait que les anacardes récupérées par SEPT et AGRICAL n'étaient pas d'une qualité suffisante pour la transformation. Par ailleurs, ces entreprises rencontrent des difficultés structurelles de gestion de l'outil de production qui contribuent à leur faible niveau d'activité.

Cependant, il semble qu'une certaine dynamique soit en train de se constituer autour de la transformation, avec l'appui d'une ONG américaine (Enterprise Work) qui depuis fin 2003 appuie le montage d'unités de décorticage. Par ailleurs, il semble aussi que depuis cette année, les activités de l'usine de Savalou aient repris.

3.2 La commercialisation

3.2.1 Les acteurs de la commercialisation

La commercialisation de l'anacarde est assurée par un grand nombre d'acteurs dont l'activité est peu régulée.



Le marché est dominé par les acheteurs Indiens. Ils achètent les noix brutes grâce à des intermédiaires, béninois principalement. Ils apportent les noix de cajou à Cotonou pour l'exportation vers l'Inde où

elles sont décortiquées et revendues sous l'appellation mondialement connue de "Noix de cajou d'Inde", même si elles proviennent du Bénin.

Les intermédiaires offrent parfois dès l'automne précédent la récolte des avances aux producteurs pour s'assurer que les noix de cajou leur seront vendues, car les commerçants sont tenus de proposer un volume de noix conforme aux attentes des exportateurs. La demande d'anacarde au Bénin provient principalement des opérateurs indiens mais dépend également de la fluctuation des cours dans les autres pays de la sous région dont la production arrive à maturité avant la noix béninoise. Les tendances sur le marché mondial évoluent très rapidement et sont difficilement prévisibles.

Les normes de qualité font l'objet de contrôles soit par la Direction de la Qualité et du Conditionnement des Produits agricoles (DPQC), soit par la Direction de l'alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA). Après examen des produits au port, la DPQC délivre un bulletin d'expertise à l'exportateur. Cependant, ce contrôle ne semble pas totalement effectif aujourd'hui.

3.2.2 L'évolution des prix sur le marché béninois

A chaque campagne, le gouvernement fixe un prix plancher pour la noix de cajou aux producteurs; c'est à dire un prix bord champ. Cependant, ce prix reste purement indicatif et n'est pas forcément respecté par les acheteurs qui consentent des avances aux producteurs moyennant l'achat à un prix inférieur à ce seuil. Ce préfinancement peut être reçu dès les mois d'août et septembre précédent l'ouverture de la campagne (réalisation des premiers entretiens dans les plantations et besoin de liquidités pour payer la main d'œuvre).

Malgré les dispositions prises par le gouvernement, les acheteurs fixent les conditions d'achat selon leur convenance. Ainsi, on observe d'importantes variations de prix en cours de campagne et d'une année sur l'autre. Le tableau 2 présente l'évolution de ces prix.

Tableau 2: évolution du prix aux producteurs de la noix de 1994 à 2002

Campagne	Prix minimum (FCFA)	Prix maximum (FCFA)
1994	165	400
1995	280	365
1996	350	350
1999	300	430
2000	200	400
2001	250	300
2002	200	350

Source : Données issues d'un rapport provisoire PADSE 2003

Depuis 1994, les prix ont connu une tendance à la hausse jusqu'en 1999, année marquée par des prix particulièrement élevés (jusqu'à 420 FCFA/kg en fin de campagne), en raison d'une surenchère exercée par de nombreux opérateurs, accentuée par un retard de la production en Inde, ce qui aurait poussé les industriels indiens à offrir des prix supérieurs pour faire fonctionner leurs usines. De plus, l'augmentation du cours du dollar sur le marché international a contribué à une augmentation des prix en 1999.

L'année 2000 illustre la volatilité des prix observés sur l'anacarde en cours de campagne. Le marché a été marqué par un certain nombre de tensions assez vives. Les conséquences ont été multiples et ont eu des répercussions à tous les niveaux des réseaux de commercialisation. Tout d'abord, la concurrence entre acheteurs a provoqué une hausse conséquente du prix d'achat aux producteurs (jusqu'à 350 Fcfa dans certaines zones au début du mois de mars). Un grand nombre de producteurs a ainsi vendu à un prix plus rémunérateur mais cette augmentation a mis en difficulté les projets de commercialisation collective (UNAPAB, ANFANI).

Certains intermédiaires liés par contrat sur des prix et des quantités déterminées, ainsi que les transformateurs locaux, (usines de SEPT à Savè et AGRICAL à Parakou) ne pouvaient plus s'approvisionner au prix du marché. Afin d'assainir la situation et de permettre aux usines de s'approvisionner, le gouvernement est intervenu les 23 et 24 mars 2000, en bloquant les exportations par arrêté ministériel.

Ces décisions gouvernementales ont également eu des répercussions sur le terrain :

- ✓ diminution du prix d'achat aux producteurs
- ✓ fuite de noix vers le Togo (Atacora)

Les exportations d'anacarde ont pu reprendre dès que les exportateurs eurent versé une quantité de noix aux deux transformateurs, à 300 Fcfa le kg. Mais les noix récupérées par SEPT et AGRICAL n'étaient pas d'une qualité suffisante pour la transformation, les usines ont donc connu à nouveau des difficultés de fonctionnement.

Si l'on se réfère aux prix à la culture rapportés par certains professionnels, on note une tendance à la baisse de 1999 à 2002, et ce malgré la persistance d'une forte compétition à l'achat.

4 Synthèse des atouts et contraintes liées à l'émergence de la filière anacarde au Bénin

4.1 Les atouts de la filière

Un certain nombre de facteurs de production internes et externes ont favorisé le développement de la production de l'anacarde:

- ✓ la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 a rendu compétitive la production d'anacarde sur le marché international.
- ✓ les crises successives de la filière coton, liées à la fois aux chutes des coûts mondiaux du coton fibre et aux problèmes internes de gestion de la filière coton au Bénin. Les désaffections dans le rang des producteurs de coton se sont reportées sur la filière anacarde.
- ✓ les producteurs d'anacarde ont bénéficié ces dernières années d'appuis importants aussi bien par la recherche que par différents projet (URF, PADSE) ;
- ✓ le label reconnu à la noix d'anacarde du Bénin sur le marché international ;
- ✓ l'engouement que connaît depuis quelques années la culture d'anacardier auprès des paysans pour les revenus intéressants que la production procure ;
- ✓ la possibilité (recommandée) d'associer au cours des premières années de plantation, l'anacardier (essence forestière à effet compensateur de la dégradation) avec des cultures annuelles comme le coton.

4.2 Les contraintes

4.2.1 Contraintes économiques et commerciales

- ✓ la transformation demeure embryonnaire et se limite à la consommation locale ;
- ✓ le label béninois est non protégé puisque les volumes des transactions transfrontalières sont mal connus ;
- ✓ La fluctuation des prix aux producteurs et l'absence d'harmonisation des unités de mesure lors de l'achat ;
- ✓ la trop longue chaîne de commercialisation est défavorable aux petits planteurs et il existe peu d'articulations et de coordination entre les différents maillons de la filière (recherche, production, encadrement, commercialisation transformation, exportation et marché interne) ;
- ✓ le recours des planteurs aux usuriers et à la vente anticipée puis, à une récolte de noix immatures qui nuit à la qualité des amandes ;
- ✓ l'état globalement défectueux des pistes de desserte rurale qui rend difficile le transport des produits de récolte.

4.2.2 Contraintes financières

- ✓ une maîtrise insuffisante des coûts de production ;
- ✓ L'accès au crédit pour la plantation est difficile, vu que les arbres entrent en production au bout de 3 à 5 ans, alors que la majorité des prêts se réalisent sur du moyen terme (crédit de campagne). Toutefois, certains commerçants/ intermédiaires accordent des avances aux producteurs afin qu'ils disposent d'une trésorerie suffisante pour les besoins financiers de la campagne. Ce système

contraint les producteurs à livrer l'anacarde à des prix en dessous du prix sur le marché. Ce mode de financement crée des manques à gagner au niveau des producteurs.

4.2.3 Contraintes techniques et phytosanitaires

- ✓ la difficulté la plus cruciale est l'accès à la terre, majoritairement réservée aux hommes autochtones. De ce fait, les femmes n'ont pas accès facilement à la plantation. De plus, la plupart des agriculteurs ne sont pas propriétaires, mais cultivent des terres collectives, qui leurs sont assignées par les chefs de collectivité. Pire, certains producteurs extérieurs à la zone n'ont pas droit de planter l'anacarde ;
- ✓ la non disponibilité d'intrants spécifiques et la faible attention accordée au suivi technique ;
- ✓ la destruction des plantations par les feux de brousse ;
- ✓ la culture d'anacarde est très exigeante en main d'œuvre. Or, il se trouve que la récolte de l'anacarde se réalise dans la même période que celle du coton et les activités relatives au coton offrent des conditions de rémunération plus favorables ;
- ✓ la faible assistance technique en matière de protection végétale ;
- ✓ le rendement de la noix est en baisse constante au cours de cette dernière décennie, principalement en 1997 où la production a chuté de 50% voire 100% dans certaines localités. Cette baisse de production peut être attribuée à une forte pression parasitaire. Les anacardiens sont affectés par les foreurs de tronc, *Apate Terebrans* (Pallas), un coléoptère. Ce parasite avait affecté près de 90% des plantations allant du Zou /Collines, Donga et Borgou. Enfin, les chenilles défoliatrices très voraces s'attaquent au feuillage et les endommagent. Des termites infestent également l'anacardier.

4.2.4 Contraintes organisationnelles

Si quelques Organisations Paysannes (OP) se sont investies dans l'anacarde (USPP de Dassa, de Savalou, de Bantè , de Savè, l'UDP Atacora), l'organisation des producteurs d'anacarde reste très limitée. Des tentatives d'organisation des producteurs ont existé mais le constat est amer. Presque toutes ont échoué. Ces échecs sont causés par les commerçants qui cherchent à tout prix à s'imposer dans la filière (en aval de la production). Cette pression des producteurs fait que les expériences de vente groupées n'ont pas connu de succès. Toutefois dans le village d'Okouta-Ose (USPP de Bantè) la vente groupée semble fonctionner.

L'UDP Atacora, vu sa situation géographique et vu le fait que la pression des commerçants est moindre par rapport au département des Collines, se prépare pour les prochaines campagnes à expérimenter cette forme de commercialisation des noix. Le PPAB, de concert avec ses partenaires, souhaiterait accompagner l'UDP Atacora dans cette dynamique.

5 Conclusion et implications

Beaucoup d'études ont été effectuées sur la filière anacarde ; mais peu d'actions sont menées. Seul le coton et dans une moindre mesure le maïs retiennent l'attention des autorités et agents du développement rural. Si l'intérêt premier de l'anacarde était de protéger les sols du nord et le centre-Bénin contre l'érosion, et de même, procéder au reboisement, aujourd'hui, l'anacarde représente une production de rente de premier plan. Il serait erroné de continuer à s'investir uniquement sur le coton qui fait face à des contraintes d'épuisement des sols, de résistance des parasites et de baisse de rendement.

5.1.1 Recommandations techniques

L'anacarde peut fructifier deux fois par an si l'ensemble des conditions de réserve alimentaire, d'aération, d'ensoleillement, de disponibilité en eau , d'entretien et de protection phytosanitaire sont harmonieusement remplies. Ainsi:

- ✓ il est souhaitable que l'implantation des vergers respecte les normes en matière d'écartement agroforestier de 10m x10m ou de 14m x14m ;
- ✓ la lutte contre les feux de brousse, les maraudages sévères et contre les nuisibles dont principalement les foreurs de tronc, permettront l'amélioration des rendements en noix, par conséquent le développement de la filière ;

- ✓ étant donné le faible niveau de connaissance sur les conditions de l'anacarde, une analyse plus fine du système paysan permettra de distinguer les différents producteurs. Nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle il existe des différences importantes (en terme de superficie, de quantités commercialisées et de prix de vente). Mieux appréhender les spécificités des groupes de producteurs permettrait d'entreprendre des actions vraiment adaptées à la population et au développement de la filière.

Atteindre cet objectif exige une véritable synergie entre les structures de recherche, de vulgarisation et d'accompagnement des OP.

5.1.2 Un besoin d'amélioration de la qualité

Une attention particulière devrait être accordée aux aspects relatifs à la qualité. Les noix produites sont de qualités variables, un tri des noix récoltées est indispensable. Les noix de cajou doivent être récoltées au sol et la pomme doit bien être enlevée de la noix: aucun reste ne doit coller à la noix de cajou. Face à une certaine détérioration de la qualité des noix béninoises, il semble important aujourd'hui d'engager une réflexion sur ce thème. Ceci implique que des politiques de protection de l'origine des noix, d'incitation à la production, et d'installation de petites unités de transformation soient développées.

5.1.3 Un besoin urgent d'organisation de la production

Comme évoqué précédemment dans ce document, la filière anacarde souffre d'un manque d'organisation des acteurs, et notamment des producteurs. Il est souhaitable que les OP du réseau Fupro (GV, USPP, UDP) mettent en place des actions spécifiques pour la production et la commercialisation de l'anacarde.

Différents axes de travail pourraient être privilégiés et notamment :

- ✓ Au niveau de la production : l'entretien des plantations et l'accès au crédit ;
- ✓ Au niveau de la commercialisation : les techniques de stockage et le tri qualité des noix, la négociation des prix de vente avec les acheteurs.

Le PPAB s'est beaucoup investi depuis 1999 pour favoriser l'implication des OP béninoises dans la filière anacarde. Aujourd'hui, l'UDP Atacora semble présenter la dynamique nécessaire pour s'attaquer à ces enjeux.